MINISTERE DE l'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MECDD)

Avis au public

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Il est porté à la connaissance du public que le projet « Städtebauliches Entwicklungsprojekt Neischmelz » (référence 95975) situé sur le territoire de la commune de Dudelange et planifié par le maître d'ouvrage Fonds du Logement est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédite loi peuvent être consultés par le public du 03/07/2023 au 02/08/2023 inclus via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : https://enquetes.public.lu.

Ces mêmes documents peuvent également être consultés auprès de l'Administration communale de la Ville de Dudelange au secrétariat communal, bureau n°102, 1er étage, place de l'Hôtel de Ville, L-3590 Dudelange (sur rendez-vous par tél. : 516121-293/275 ou par mail : ville@dudelange.lu) et auprès de l'autorité compétente, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg (sur rdv par tél.: 247-86824 ou par mail : bc@mev.etat.lu).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique (eie@mev.etat.lu). Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.